



SÉLECTION DES DESTINATAIRES EN FONCTION DE LEUR DEGRÉ DE VULNÉRABILITÉ

Situation de départ ou problématique

À la suite des tremblements de terre d'avril et mai 2015 au Népal, la Croix-Rouge espagnole (CRE) et la Croix-Rouge américaine se sont associées pour aider la Croix-Rouge népalaise (CRN) à mettre en place un programme de Récupération Intégrale dans les districts les plus touchés : Makawanpur, Nuwakot et Rauwa. La CRE soutient financièrement et techniquement la CRN dans la réalisation du projet de moyens d'existence et doit relever le défi d'identifier et de sélectionner les 3000 familles les plus vulnérables parmi les 180 communautés bénéficiaires du programme, représentant environ 15% de la population totale.

Le contexte pour l'identification et la sélection des familles les plus vulnérables est complexe en raison de plusieurs facteurs :

- Une société organisée en **castes** où existent des groupes privilégiés et d'autres opprimés.
- Des zones **isolées et difficiles** d'accès où les maisons des familles sont très dispersées.
- La CRN n'a **pas d'expérience** dans ce type de processus de sélection, où la tendance a été de couvrir l'ensemble des familles touchées pour éviter des conflits.
- Un grand nombre de communautés** à prendre en compte dans le processus de sélection.
- Les tremblements de terre ont affecté toutes les familles de chaque communauté, ce qui crée une **résistance à la sélection des bénéficiaires**.

Principes de sélection des bénéficiaires

Une fois que le contexte a été compris, l'équipe du projet a mis au point un processus permettant d'identifier les familles bénéficiaires en fonction de critères de vulnérabilité. Plus une famille répond à un grand nombre de critères, plus elle est considérée comme vulnérable. Les critères de vulnérabilité ont été élaborés à partir de consultations menées auprès de différents acteurs, notamment le gouvernement, d'autres organisations, des représentants communautaires et des données secondaires, etc.

Projet : Récupération et amélioration des moyens d'existence des familles les plus vulnérables affectées par les tremblements de terre du Népal, 2011.

Durée : 6 mois

Organisation de mise en œuvre : Croix Rouge du Népal

Type d'intervention : Sélection des familles bénéficiaires

Contexte : Rural

Groupe cible : Les 3.000 familles les plus vulnérables de 180 communautés

10 critères de vulnérabilité définis pour ce projet :

- 1) Décès d'un membre productif due à la catastrophe
- 2) Chef de famille mineur
- 3) Chef de famille femme
- 4) Membre de la famille en situation de handicap ou ayant une maladie chronique
- 5) Famille sans force de travail
- 6) Famille ne comptant que des personnes âgées (ou des enfants à charge)
- 7) Famille sans revenus stables
- 8) Appartenance à une certaine caste
- 9) Sécurité alimentaire de la famille
- 10) Possession de terres

Chacun des critères, pris individuellement, ne signifie pas forcément que la famille est vulnérable. Cependant, lorsque ces critères s'accumulent au sein d'une même famille, cela peut être un indicateur approximatif de sa vulnérabilité et de sa pauvreté. Par conséquent, il est nécessaire d'attribuer à chaque critère un score qui détermine son importance par rapport aux autres. Par exemple, au Népal, le manque de terres ou l'appartenance à une caste sont des critères statistiquement liés à la pauvreté et nécessitent donc une pondération plus importante que d'autres critères.



Description du processus de sélection

Le processus de sélection des familles bénéficiaires du projet, basé sur l'accumulation de critères de vulnérabilité, se déroule en plusieurs phases consécutives qui peuvent durer jusqu'à un mois par communauté :

1) Diffusion de l'initiative : Tant les autorités locales et les résidents de la communauté ont le droit de connaître et de comprendre l'initiative qui sera mise en œuvre. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser différents mécanismes d'information (réunions communautaires, panneaux d'information, messages radio, etc.).

2) Formation du groupe de représentants communautaires : Les personnes sélectionnées pour participer au processus de sélection doivent être représentatives de leur population et connaître leurs voisins, car elles doivent donner des informations relatives aux critères de vulnérabilité. Ainsi, ces comités doivent inclure des femmes, des personnes de différentes castes, des personnes ayant des difficultés motrices, des personnes âgées, etc.

3) Collecte et vérification des informations relatives aux critères de vulnérabilité : Les informations sur chaque famille et les critères de vulnérabilité qu'elle remplit sont collectées lors d'une réunion avec les représentants locaux. Pour cela, chaque critère doit être bien défini et compris par tous les participants, avec une présentation d'exemples concrets et locaux. Il est nécessaire de vérifier au moins 10% des familles afin de s'assurer que les informations sont correctes. Dans certains cas, le comité de représentants devra être renforcé et le processus répété.

4) Analyse des informations et publication de la liste des bénéficiaires : Le poids de chaque critère est appliqué à chaque famille qui remplit chaque critère, permettant d'établir un classement de vulnérabilité, dans lequel les familles avec le score le plus élevé sont identifiées comme les plus vulnérables en raison de l'accumulation de plusieurs vulnérabilités.

5) Réception et réponse aux éventuelles réclamations : Il est nécessaire d'établir différents mécanismes à travers lesquels la population peut présenter ses réclamations, ainsi qu'un système pour y répondre efficacement.

Plan de communication avec les communautés

Aucun processus de sélection des familles bénéficiaires n'est parfait ni infaillible. Tout processus doit être accompagné d'un plan de communication avec les résidents, dans lequel l'information transmise et la prise en compte des commentaires contribuent à minimiser les possibles conflits.

A prendre en compte

- ✓ Les critères de vulnérabilité et la notation doivent être sélectionnés en fonction de la réalité du contexte et doivent être participatifs, validés par les représentants locaux qui vont mener à bien le processus. Les critères doivent être les plus objectifs possibles.
- ✓ Le processus est très exigeant en termes de gestion de données et d'informations ; il est donc nécessaire d'avoir de solides compétences dans ces domaines.
- ✓ Il n'existe pas de processus de sélection parfait, c'est pourquoi il est nécessaire de gérer les réclamations et de mettre en place des systèmes de gestion formels et transparents qui permettent de faire preuve de flexibilité dans l'incorporation ou l'exclusion des bénéficiaires de la liste.
- ✓ La communication avec les résidents des communautés est fondamentale. Les informations transmises doivent être claires, accessibles et régulières. Les mécanismes de collecte d'informations doivent être diversifiés et les réclamations gérées de manière appropriée.



Équipe de projet et ressources internes :

- 3 Techniciens communautaires en Moyens d'existence
- Équipe communautaire (pour la vérification)
- Délégué avec des capacités en Gestion d'Information

Référence :

[Ciblage dans des contextes urbains et ruraux - Directives et outils](#)



Partenaires et accords :

- Gouvernement et autorités locales
- Coordination avec les autres agences humanitaires.

Remerciements à : Croix Rouge du Népal et Croix Rouge espagnole

Document élaboré par : [Centre de Moyens d'Existence de la FICR](#)